



JEUNESSE ET SPORTS

STAT - Info

Bulletin de statistiques et d'études

N° 02-01
Janvier 2002

La situation socio-professionnelle des sportifs de haut niveau en 2001

Avoir la qualité de sportif de haut niveau, c'est répondre à des critères précis de performance, c'est aussi bénéficier de droits et d'aides afin de concilier carrière sportive et études ou vie professionnelle. Un peu plus de 6 000 athlètes ont obtenu cette reconnaissance en 2001. La moitié d'entre eux ont moins de 22 ans et environ un tiers sont des femmes.

57% de ces sportifs dépendant des fédérations gérant des disciplines de haut niveau (hors football, rugby, et handisport) sont passés par les pôles, structures d'entraînement et de suivi des filières du sport de haut niveau.

Plus de la moitié des SHN sont encore élèves ou étudiants. Ceux qui mènent une activité professionnelle ont besoin de bénéficier d'aménagements d'horaires ou d'autorisations d'absences pour participer aux entraînements et compétitions, quelquefois au prix d'une perte de salaire. Adapter leur emploi salarié à leur carrière sportive est devenu plus facile pour les 400 sportifs qui bénéficient fin 2001 d'une convention d'insertion professionnelle. Les contraintes du sport ont également souvent conduit les athlètes à modifier leur projet professionnel initial.

Telles sont les conclusions globales d'une enquête menée par le ministère de la Jeunesse et des Sports auprès de tous les sportifs de haut niveau en 2000/2001. La moitié d'entre eux ont répondu avec des taux de réponse très variables selon les activités sportives. Ces déclarations ne permettent que de donner une photographie de l'ensemble sans pouvoir détailler les situations par discipline.

Aujourd'hui quelques sportifs de haut niveau se classent en tête du hit parade des personnalités françaises. Cette médiatisation ne concerne toutefois qu'une infime minorité des athlètes, et avant d'atteindre ce sommet, il faut en général des années d'entraînement et de travail. Concilier une pratique sportive à un haut niveau et des contraintes scolaires, étudiantes ou professionnelles est difficile.

En France, le dispositif national du sport de haut niveau a pour objectif de permettre aux sportifs reconnus de haut niveau de mener une carrière sportive dans les meilleures conditions (encadré « Le sport de haut niveau » page 2).

6 103 sportifs de haut niveau en 2001

La qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau établie et tenue par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette reconnaissance permet aux athlètes de bénéficier des différents aménagements et programmes mis en place et destinés à les aider à réussir un double projet sportif et professionnel. En 2001, la liste comporte très

exactement 6 103 noms, dont 32% de femmes. Sur les 55 fédérations gérant des disciplines de haut niveau, dix concentrent environ 2 500 athlètes, soit plus de 40% de l'ensemble (tableau 1). La moitié des sportifs de haut niveau est âgée de moins de 22 ans et 20% ont dépassé 27 ans.

On distingue quatre catégories au sein des sportifs de haut niveau (encadré « Les catégories de sportifs de haut niveau » page 3). Leurs profils sont très variés : on trouve, par exemple, parmi les sportifs sélectionnés aux jeux olympiques de Sydney, une gymnaste de 17 ans, collégienne, un cavalier de 52 ans, exploitant agricole, un rameur de 33 ans, ingénieur dans une centrale EDF, une cycliste de 23 ans, étudiante en STAPS.

Ces situations hétérogènes ont conduit le ministère de la Jeunesse et des Sports à mener une enquête auprès de l'ensemble des sportifs de haut niveau pour mieux les connaître. Il s'agissait notamment de repérer les conditions dans lesquelles ils peuvent mener à la fois une carrière sportive et une vie scolaire, étudiante ou

professionnelle (voir « Pour comprendre ces résultats » page 4).

Tableau 1 : Les sportifs de haut niveau reconnus en 2001

	Effectifs	% femmes	Age médian
Total SHN	6 103	32	22 ans
Dont 2526 (41%) dépendant des fédérations suivantes :			
Athlétisme	406	43	24 ans
Ski	276	38	22 ans
Gymnastique	261	59	19 ans
Football	258	31	21 ans
Sports de glace	257	27	21 ans
Cyclisme	256	23	22 ans
Natation	233	52	20 ans
Voile	207	17	25 ans
Rugby	188	16	24 ans
Judo	184	52	22 ans

Source : base sur les sportifs de haut niveau (juillet 2001)
MJS - Direction des Sports

La majorité des sportifs s'est préparée dans les pôles

Les filières d'accès au haut niveau, conçues par sport, voire par discipline ont pour objectif d'évaluer, de détecter, de préparer et d'entraîner les sportifs de haut niveau. Elles existent depuis 1995 et sont construites à partir d'un réseau de structures d'entraînement, « les pôles », qui offrent aux sportifs les meilleures conditions d'accueil. Ces structures d'accueil sont l'INSEP (Institut National du Sport et de l'Education Physique), les CREPS (Centres Régionaux d'Education Populaire et de Sport) et d'autres lieux tels que des établissements scolaires, des structures territoriales (vélodrome de Hyères, base nautique de la Rochelle) ou fédérales (Centre national de football de Clairefontaine).

Dans l'enquête, 57% des sportifs de haut niveau déclarent s'être préparés dans les pôles durant au moins 1 an ; c'est le cas pour 56% des moins de 20 ans, pour 65% de ceux ayant entre 20 et 28 ans et la moitié de ceux âgés de 28 ans et plus. 30% des sportifs de haut niveau recensés en 2001 sont en pôle depuis 1995, soit 6 ans.

Tableau 2 : Le passage par les pôles des sportifs de haut niveau reconnus en 2001 (1)

	Effectifs sur liste 2001 des SHN	% passés par les pôles au moins 1 an
Total	5 543	57
Dont 2 080 (38%) dépendant des fédérations suivantes		
Athlétisme	406	47
Ski	276	67
Gymnastique	261	74
Sports de glace	257	51
Cyclisme	256	39
Natation	233	52
Voile	207	77
Judo	184	84

(1) hors football, rugby et handisport.
Source : enquête 2000/2001 sur les sportifs de haut niveau MJS - Direction des Sports

Encadré 1 LE SPORT DE HAUT NIVEAU

En France, le sport de haut niveau bénéficie d'une reconnaissance législative et réglementaire : loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et décret n° 93-1034 du 31 août 1993 relatif au sport de haut niveau et aux normes des équipements sportifs.

La loi du 16 juillet 1984 ayant été modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, 4 décrets d'application et un décret autonome relatifs au sport de haut niveau sont en cours de rédaction.

Le dispositif national du sport de haut niveau repose sur des critères bien établis qui sont :

- la **reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives** – 55 fédérations sportives, dont 30 olympiques, gèrent 134 disciplines reconnues de haut niveau. Les disciplines sportives de haut niveau sont les disciplines sportives inscrites au programme des jeux olympiques, et celles pour lesquelles la Commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN), instance de concertation présidée par le ministre de la Jeunesse et des Sports, a reconnu le caractère de haut niveau ;
- les **compétitions de référence** : jeux olympiques, championnats du monde, championnats d'Europe ;
- la **liste des sportifs de haut niveau** : environ 6 000 sportifs ;
- les **filières d'accès au sport de haut niveau** regroupant 430 pôles labellisés qui permettent aux sportifs de haut niveau de préparer à la fois les grandes échéances sportives internationales et leur insertion professionnelle.

45% des sportifs de haut niveau sont dans la vie active, les autres sont encore élèves ou étudiants

Sur un peu plus de 5 500 sportifs de haut niveau (hors football, rugby, handisport), on recense environ 3 000 étudiants et 2 500 actifs (tableau 3). Avant 23 ans, les sportifs sont en grande majorité élèves ou étudiants : 98% des moins de 18 ans, 89% des 19/20 ans et 64% des 20/22 ans. Seuls 29% des sportifs de 23 à 27 ans et 4% des sportifs de 28 ans et plus poursuivent des études. Les sportives de haut niveau sont plus jeunes, les deux tiers sont élèves ou étudiantes, tandis que la moitié des hommes (51%) sont actifs.

Tableau 3 : Les sportifs de haut niveau selon la situation et l'âge (1)

	ELEVES ETUDIANTS	ACTIFS	TOTAL SHN
Moins de 18 ans	940	20	960
18 à moins de 20 ans	971	110	1 081
20 à moins de 23 ans	740	400	1 140
23 à moins de 28 ans	340	951	1 291
28 ans et plus	30	1 041	1 071
Ensemble	3 031	2 512	5 543
% femmes	40	24	33

(1) hors football, rugby et handisport.
Source : enquête 2000/2001 sur les sportifs de haut niveau MJS - Direction des Sports

Les études des sportifs de haut niveau

Les élèves ou étudiants sont pour la moitié d'entre eux encore dans l'enseignement secondaire. Les filles, plus jeunes, sont relativement plus représentées dans l'enseignement secondaire (42%) que dans l'enseignement supérieur (36%).

Un quart des étudiants de l'enseignement supérieur est au niveau égal ou supérieur à la licence. La filière STAPS est suivie par 43% des étudiants de l'enseignement supérieur. Les femmes représentent un tiers des athlètes préparant le professorat de sport, et la moitié des candidats au Certificat d'aptitude de professeur d'enseignement physique et sportive.

Parmi les élèves et étudiants, un sportif de haut niveau sur six prépare un diplôme sportif : diplômés fédéraux et brevets d'éducateurs sportifs (1^{er} et 2^{ème} degré) sont cités en nombre équivalent (tableau 4).

Tableau 4 : Les sportifs de haut niveau « élèves ou étudiants » (1)

	hommes	femmes	TOTAL
Ensemble	1 820	1 211	3 031
dont			
Ens secondaire	48%	50%	49%
Ens supérieur & grandes écoles	46%	38%	43%
dont STAPS	18%	17%	18%
Prépa concours et diplômes	15%	17%	16%
Prépa diplômes sportifs	16%	15%	16%
dont BEES	8%	7%	8%
dont dipl.fédéraux	7%	7%	7%

(1) hors football, rugby et handisport.

Source : enquête 2000/2001 sur les sportifs de haut niveau MJS - Direction des Sports

Note de lecture : Tous les pourcentages sont calculés par rapport au total. Ils ne s'additionnent pas : on peut être à la fois dans l'enseignement supérieur, être inscrit à un concours d'enseignement général et préparer un diplôme sportif.

Encadré 2 4 catégories de sportifs de haut niveau JEUNE, SENIOR, ELITE, RECONVERSION

Jeune : ce sont les jeunes sportifs de talent déjà engagés dans des compétitions internationales et préparant les grandes échéances sportives à moyen terme (3 à 4 ans). Ils sont les plus nombreux, autour de 2 800, et 90% d'entre eux sont âgés de moins de 23 ans.

Sénior : environ 2 300, ils appartiennent aux collectifs de préparation des grandes échéances internationales à court terme (jeux olympiques, championnats du monde ou d'Europe).

Elite : sont inscrits dans cette catégorie les sportifs de la catégorie Sénior qui ont obtenu des résultats significatifs au cours de ces compétitions. L'inscription dans cette catégorie est valable 2 ans. On en recense un peu moins de 1000 dont 45% a au moins 28 ans.

Reconversion : les sportifs ayant figuré 4 ans en catégorie Sénior ou 1 an en catégorie Elite et ayant cessé leur carrière internationale peuvent être inscrits dans cette catégorie lorsqu'ils développent un projet d'insertion professionnelle nécessitant cette reconnaissance. Ils sont environ 50 dans ce cas.

Mener de front carrière sportive et activité professionnelle

Les sportifs de haut niveau qui exercent une activité, en grande majorité des hommes, sont pour 37% d'entre eux diplômés de l'enseignement supérieur (dont 44% sont passés par la filière STAPS), et 26% ont le niveau baccalauréat. En revanche 11% des actifs n'ont pas de diplôme. L'activité exercée est en rapport avec le sport dans la moitié des professions ; le rapport est moins direct dans 13% des cas et inexistant dans 38% des cas.

Ceux qui ont un emploi sont pour la plupart salariés, autant dans le secteur public que dans le secteur privé et 5% ont une activité non salariée (tableau 5). Parmi ces salariés, on trouve des emplois jeunes (9%), des contrats emploi solidarité, ou des contrats en alternance (apprenti, contrat de qualification). Près d'un quart des actifs déclare être fonctionnaire.

35% des sportifs qui exercent une activité professionnelle déclarent que leur emploi actuel ne correspond pas à leur projet initial. C'est particulièrement vrai pour les employés et les ouvriers.

Tableau 5 : Les sportifs de haut niveau « actifs » (1)

	hommes	femmes	TOTAL
Ensemble	1 912	600	2 512
dont			
Salariés	86%	87%	86%
Secteur public	38%	46%	40%
Dont fonctionnaires	23%	27%	24%
Secteur privé	42%	34%	40%
Secteur non précisé	6%	6%	6%
Non salariés	5%	4%	5%
Demandeurs d'emploi	9%	9%	9%

(1) hors football, rugby et handisport.

Source : enquête 2000/2001 sur les sportifs de haut niveau MJS - Direction des Sports

Note de lecture : Pour 100 hommes déclarant avoir une activité professionnelle en 2001, 86 sont salariés, 5 sont non salariés et 9 recherchent un emploi.

9% des répondants à l'enquête déclarent rechercher un emploi. La moitié des demandeurs d'emploi en recherche un depuis plus de 6 mois, 32% perçoivent une indemnité de chômage et 9% sont allocataires du revenu minimum.

Des aménagements d'horaires pour faire face aux contraintes sportives

Les trois quarts des sportifs en cours de scolarité bénéficient d'aménagements pour concilier études et sports, le plus souvent sous la forme d'autorisations d'absences, mais aussi d'aménagements d'horaires. Environ 20% des étudiants déclarent ne pas avoir maintenu leurs choix initiaux, en raison le plus souvent d'une charge de travail trop importante. Ce motif est également le plus fréquemment cité par les sportifs qui ont déjà entamé une vie professionnelle, mais n'ont pas mené les études ou la formation prévues initialement.

Un peu moins de 30% des sportifs déjà engagés dans une activité professionnelle suivent également une formation professionnelle et autour de 45% d'entre eux se voient accorder des aménagements d'horaires pour faire cette formation.

Pour se rendre aux entraînements ou aux compétitions sportives, un peu plus de 40% des SHN exerçant une activité professionnelle bénéficient d'aménagements d'horaires. Ceux ci sont dans plus de la moitié des cas le fruit d'une négociation individuelle et, pour environ 40%, obtenus en application d'une convention d'insertion professionnelle signée par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Rappelons qu'en 2001, près de 400 sportifs de haut niveau ont bénéficié d'une convention d'insertion professionnelle leur permettant de libérer les plages horaires nécessaires aux entraînements et compétitions sans perte de salaire (encadré n°3).

Encadré 3 Un exemple de convention d'insertion professionnelle : la SNCF

La SNCF et le Ministère de la Jeunesse et des Sports ont signé le 11 décembre 2001 une nouvelle convention d'insertion professionnelle concernant 30 sportifs de haut niveau relevant prioritairement des fédérations de triathlon, d'athlétisme, de cyclisme, de natation et handisport. Pour faire face à leur contraintes sportives, ces sportifs bénéficient d'aménagement d'horaires sans perte de salaire. Cette nature de convention étant reconnue d'utilité publique, la loi sur le mécénat peut s'appliquer.

Certains ont également droit à des autorisations d'absences pour aller s'entraîner ou participer à des compétitions, autorisations d'absences qui peuvent entraîner des pertes de salaire (18% des cas, soit environ 200 sportifs concernés dans le champ de l'enquête).

La couverture sociale

La maladie, l'accident constituent des risques importants dans la vie du sportif de haut niveau dont la carrière est souvent limitée à quelques années. Quand ils sont élèves ou étudiants, la majorité des sportifs (55%) bénéficie encore de la couverture sociale de leurs parents, et 40% sont affiliés au régime étudiant. 44% jugent que les risques de maladie, maternité, décès, vieillesse sont suffisamment couverts. C'est le risque d'invalidité qui leur semble le moins bien assuré ; 14% ne bénéficient pas d'une assurance santé complémentaire.

Lorsqu'ils exercent une activité, près de 80% des sportifs dépendent du régime salarié de la sécurité sociale et 2% sont couverts par la Couverture Maladie Universelle. Les deux tiers des sportifs actifs considèrent que les risques d'accident sportif ne sont pas suffisamment couverts.

Jean Paul BOISSON (Mission statistique)
Catherine FREIXE (Direction des Sports)

Pour comprendre ces résultats : L'enquête menée auprès des sportifs de haut niveau (2000/2001)

La Direction des Sports a mené une enquête auprès des sportifs de haut niveau pour connaître leur situation socioprofessionnelle. Cette enquête s'est déroulée en deux temps.

Le questionnaire a été adressé le 17 juillet 2000 aux 646 sportifs de haut niveau présélectionnés olympiques (figurant sur la liste de préparation olympique) et sélectionnés olympiques (ceux dont la sélection était connue à cette date, et ne figurant pas sur la liste). Les autres sportifs de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle ont été interrogés début 2001.

Globalement plus de 3 000 réponses sont parvenues, mais la qualité des taux de retour varie fortement selon les disciplines et l'âge des sportifs. Les résultats de l'étude portent sur les sportifs de 52 fédérations : d'une part les taux de retour des sportifs du football et du rugby étaient trop faibles pour que les données soient exploitables, d'autre part les informations en provenance du handisport feront l'objet d'une exploitation spécifique.

Les résultats présentés ont été estimés à partir des réponses de l'enquête, en tenant compte des biais relatifs au sexe et à l'âge. Cependant d'autres facteurs liés à la situation socio-professionnelle des sportifs peuvent expliquer la non réponse des sportifs et affecter les résultats obtenus d'un léger biais. Aussi cette enquête permet-elle de donner globalement une photographie du niveau de diplôme, du statut ou des aménagements pour concilier vie sportive et vie professionnelle. En revanche les résultats ne peuvent pas être détaillés par « sport » compte tenu de la grande variabilité des taux de réponse par discipline.

STAT-Info est le bulletin de la Mission statistique du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Directeur de publication : Philippe Forstmann, Directeur du personnel et de l'administration

Rédactrice en chef : Brigitte Belloc, Chef de la Mission Statistique - **Maquette** : Myriam Claval

Site internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Adresse administrative : 78 rue Olivier de Serres - 75739 PARIS CEDEX 15

Adresse électronique : myriam.claval@jeunesse-sports.gouv.fr - **Tél.** : 01 40 45 92 96